

DEMANDE DE CERTIFICAT

Attestant que les bois et forêts désignés sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L. 124-1 à L. 124-4 et L. 313-2 du code forestier

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

1. Département : Nièvre

2. Demande reçue le I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

3. Enregistrée sous le numéro I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

1 – La présente demande doit être adressée à la Direction départementale des territoires de la Nièvre – 2, rue des Pâtis – BP 30069 – 58020 Nevers cedex.

2 – La demande est normalement signée par le(s) demandeur(s) ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.

3 – Si la mutation concerne une nue-propriété, la demande doit être contresignée par le ou les usufruitiers ; si elle concerne un droit indivis, la demande est contresignée par tous les indivisaires.

4 – Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Mettre une croix dans la case appropriée.

5 – Les pièces suivantes seront jointes à la demande :

- 1 Un plan de situation (extrait de la Carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000)
- 2 La (ou les) feuilles du plan cadastral contenant les parcelles désignées,
- 3 Un extrait de matrice(s) cadastrale(s) contenant les mêmes parcelles,
- 4 La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B 1)
- 5 Une notice d'information (imprimé A 4) signée dans les conditions visées en 2 et 3
- 6 Le bilan de la mise en œuvre du document de gestion durable (CERFA n° 14350-01)

6 – Le délai de délivrance du certificat est de 2 mois ; le certificat délivré est valable 10 ans.

1 DÉSIGNATION DES BOIS ET FORETS (situés dans le département)

1 - 1 Appellation :

1 - 2 Sis à :

1 - 3 Surface totale Hectares ares centiares

1 - 4 Désignation de propriété ci-joint (imprimé B 1) présentée en feuillets numérotés

2 PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA PROPRIÉTÉ

M. (nom)

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

3 GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

3 – 1 Type de garantie de gestion durable en vigueur sur la propriété ou sur une partie de la propriété (rayer la ou les mention(s) inutile(s) et compléter le cas échéant les rubriques du tableau)

Type de garantie	Numéro	Surface d'application	Période d'application
Plan simple de gestion			
Code de bonnes pratiques sylvicoles			
Règlement type de gestion			

3 – 2 Régime spécial d'autorisation administrative

NON OUI notifié le I _ I _ I _ I _ I _ I _ I

3 – 3 Observations éventuelles

4 MUTATION(S) ANTÉRIEURE(S) A TAXE OU DROITS RÉDUITS

(Si les bois et forêts objet de la présente demande ont été, en tout ou en partie, mutés à taxe ou droits réduits depuis moins de 30 ans, remplir le cadre ci-dessous)

4-1 Date des mutations	4-2 Nature des mutations (1)	4-3 SURFACES			4-4 Observations éventuelles
		ha	a	ca	

5 PROPRIÉTÉS BOISÉES CONTIGUES APPARTENANT AU(X) DEMANDEUR(S)

(Situées dans le département ou dans un département limitrophe et ne faisant pas partie des propriétés objet de la demande)

5-1 DÉPARTEMENT(S)	5-2 COMMUNE(S)	5-3 LIEU-DIT(S)	5-4 SURFACE		
			hectares	ares	ca

6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

(Indiquer notamment – dans le cas où la propriété concernée s'étend hors du département – si une ou des demandes similaires concernant la mutation en cours ou envisagée a ou ont été adressées aux directions départementales des territoires concernées – préciser les surfaces) :

(1) indiquer s'il s'agit de donation, de succession ou d'impôt sur la fortune.

7 LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNÉ(S)

1 - Sollicite(nt) la délivrance d'un certificat attestant que les bois et forêts sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L. 124-1 à L. 124-4 et L. 313-2 du code forestier

2 - S'engage(nt), à titre personnel et pour ses (leurs) ayant cause, à gérer ces bois et forêts pendant 30 ans selon les règles définies par l'art. 793 du Code générale des impôts et par le décret du 28 juin 1930, sous le contrôle de l'Administration.

3 - Joint (joignent) les pièces énumérées au 5 des instructions portées en page 1 de la présente demande.

4 - Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes

NOM – PRÉNOM(S)	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE	DATE – QUALITÉ – SIGNATURE (1-2)

8 AUTRES PERSONNES CONCERNEES PAR L'ENGAGEMENT RELATIF A LA GESTION DE LA PROPRIETE (Usufruitiers, co-indivisaires ne demandant pas de réduction de taxe ou de droit)

NOM – PRÉNOM(S) ou RAISON SOCIALE	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE OU SIEGE SOCIAL	DATE – QUALITÉ – SIGNATURE (1-2)

1 – S'il s'agit d'une personne morale, préciser la qualité du signataire

2 - Indiquer la qualité de chaque demandeur et préciser s'il s'agit d'une acquisition en toute propriété, nue-propriété, en indivision. Si la demande est signée par un mandataire énumérer tous les mandants concernés. Les usufruitiers et les co-indivisaires non demandeurs signent la rubrique 8.

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

1 MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

DATE I _ I _ I _ I _ I _ I

1 - 1 Agent traitant

1 - 2 Instructions particulières

2 TRAITEMENT DE LA DEMANDE

2 - 1 Situation

Date de la visite des lieux I _ I _ I _ I _ I _ I

Groupe(s) homogène(s) de parcelles (1)	Tenants (1)	SURFACE			Nature réelle (2)	Peuplement forestier			Desserte	Observations
		Ha	A	Ca		Traitement	Age	Dens		
TOTAL										

2 - 2 Vérification cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation des propriétés – imprimé B 1 – et les documents cadastraux (3) (4)

OUI NON Dans ce cas précisez :

2 - 3 Mutation(s) antérieure(s) à taxes ou droits réduits :

NON OUI

sur Ha A Ca
Dossier (s) N°

Jusqu'au I _ I _ I _ I _ I _ I

3 CONCLUSION DE L'AGENT TRAITANT (4)

3 - 1 Avis

Modalité de l'engagement trentenaire

Les bois et forêts sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L. 124-1 à L. 124-4 et L. 313-2 du code forestier

NON OUI PSG A présenter
Non exigible

Date : I _ I _ I _ I _ I _ I
Signature

3 - 2 Informations complémentaires (3)

4 DÉCISION DE L'ADMINISTRATION (4)

4 - 1 Certificat

négatif positif
 avec sans

Date de la décision I _ I _ I _ I _ I _ I
exclusion de parcelles
Visa

4 - 2 Observation(s) :

1) Les parcelles groupées ou tenants seront désignés par les lettres A à (identifier les tenants sur le plan cadastral)

2) Ne pas omettre de signaler toute parcelle non forestière

3) Si besoin, joindre un rapport annexe, motiver éventuellement les conclusions (notamment négatives)

4) Mettre une croix dans la case appropriée